

ignorés, qui cependant peuvent surgir d'un moment à l'autre et faciliter encore la création de nouvelles imprimeries. La législation ne peut oublier plus longtemps cette grave question des brevets, si on veut sortir enfin de cet état de souffrance et de déconfitures continuelles parmi les imprimeurs ; si l'on veut prendre en pitié les désastreuses conséquences d'une concurrence outrée, anormale, entraînant la ruine et la misère de la classe ouvrière des imprimeurs, de cette classe qui, elle aussi, devrait vivre de sa profession, tandis que son état s'aggrave de jour en jour par la fatale tolérance des abus signalés plus haut...».

Cette question des brevets, en effet, était grave. Un arrêté du 9 juillet 1810 avait bien dit, on s'en souvient, que les ateliers de quelques-uns des imprimeurs de Lyon ne pourraient subsister après leur mort ; les régimes éphémères de cette période troublée avaient-ils oublié cette condamnation préventive ? le fait est que tous les ateliers qui l'avaient voulu s'étaient survécus : Ayné avait succédé à Brunet, Benoît Boursy à son père.

Un peu plus tard, en 1848, un autre mal, profond, extrêmement grave, entraîne rapidement l'imprimerie lyonnaise à la ruine : la plupart des ateliers n'ont plus de correcteurs, je veux dire de correcteurs sérieux et instruits : sous la direction incapable, partielle et incohérente de protes ignorants, des manières de correcteurs, plus ignorants encore, admis sans examen aux places occupées jadis par Alciat, par Chappuzeau, par Spon, par Dolet, par Guérault, par Sadolet et par Rabelais lui-même, compromettent sans espoir la typographie, déjà scandaleusement relâchée. Les journaux qui sortent de ces bas-fonds de l'art ont encore une certaine élégance, mais ils sont criblés de fautes grossières, bizarres, impardonnables. C'est la pleine décadence et voilà que renaît une fois de plus cette question éternellement neuve dans les ateliers, celle qui faisait jadis pousser à l'infortuné Michel Servet un cri d'alarme : « C'en est fait à Lyon du premier des arts, si l'on n'y apporte un prompt remède, c'est-à-dire une correction stricte et sévère ».